

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2024_45 - OBJET : Marché de travaux pour la réhabilitation et l'agrandissement de l'Ecole Paul Doumer - Lot n°9 Revêtement Sols souples - Avenant n°3

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

RAPPELLE que dans le cadre de la réhabilitation et l'extension de l'Ecole Paul Doumer, il a été lancé un marché de travaux par lot séparé.

Par décision du maire n°2019_52 du 14/05/2019 a été attribué le « lot n°9 : Revêtement sols souples » à la société 2SRI, pour un montant de 140 698,00 €HT.

Par décision du maire n°2020_106 du 17 novembre 2020 a été conclu un avenant n°1 dont l'incidence financière est la suivante : - 872,98 € HT soit 1 047,58 €TTC, portant le montant du marché à 139 825,02 € HT soit 167 790,02 € TTC soit une moins-value de 0,62 % par rapport au montant initial du marché.

Par décision du maire n° 2023_17 du 6 février 2023 a été conclu un avenant n°2 qui abroge la clause de sauvegarde prévue à l'article 3.2 – Variation des prix du Cahier des Clauses Administratives Particulières

Des modifications dans les prestations de la société 2SRI ont été apportées en plus et moins-values telles que :

| Plus-value | €HT |
|---|------------------|
| Remplacement du marmoleum dB prévu au marché par du marmoleum concrete sur une superficie de 1521,49 m ² au prix de 27,50 €HT/m ² | 41 840,97 |
| Total plus-value | 41 840,97 |

| Moins-value | €HT |
|--|------------------|
| Poste 2.6.1 – Revêtement de sols dans les locaux -1521,49 m ² * 31 €HT/m ² | 47 166,19 |
| Total moins-value | 47 166,19 |

Ces modifications engendrent une moins-value de 3,78% par rapport au montant initial du marché, soit une moins-value totale de 4,41%.

DECIDE, en conséquence, de conclure un avenant n° 3 avec la société 2SRI dont l'incidence financière est la suivante : - 5325,22 €HT soit - 6390,26 €TTC, portant le montant du marché à 134 499,80 €HT soit 161 399,76 €TTC.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

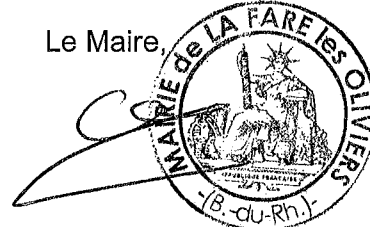
ID : 013-211300371-20240530-DM_2024_45-CC



DIT que les crédits nécessaires au règlement de cet avenant sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 30 mai 2024.

Le Maire,



Jérôme MARCILIAC